

Var, dont il était major, contre Napoléon; mais ses hommes ayant crié : Vive l'Empereur ! il se hâta de les quitter. Il rejoignit le général Loverdo après Waterloo, et devint officier d'état-major. Remis à la tête des gardes nationales du Var, il fut nommé sous-préfet de Toulon par le duc d'Angoulême le 17 juillet 1815, puis préfet provisoire du Var, marcha sur Draguignan où il fit arborer le drapeau blanc, et fut replacé dans ses fonctions de sous-préfet par ordre du commissaire du roi, le 13 novembre 1815. Il y resta jusqu'en 1818: il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur après les Cent-Jours. Successivement élu député du grand collège du Var, le 22 août 1815, par 65 voix (115 votants, 230 inscrits); et, le 4 octobre 1816, par 78 voix (126 votants, 232 inscrits); puis dans le 3^e arrondissement électoral du Var (Toulon), le 1^{er} octobre 1821, par 82 voix (149 votants, 234 inscrits); et dans le 1^{er} arrondissement électoral du même département (Brignoles), le 25 février 1824, par 188 voix (205 votants, 212 inscrits); le 17 novembre 1827, par 105 voix (125 votants, 193 inscrits) contre 17 voix à M. Fauchet; et, le 23 juin 1830, par 132 voix (169 votants, 214 inscrits), contre 31 à M. Rimbaud, M. Paul siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, fit de la contre-opposition au ministère Decazes, combattit l'impôt sur les huiles, soutint le ministère Villèle, fit partie, comme membre et comme rapporteur, des commissions de pétitions, appuya le ministère Polignac, et vota toutes les lois d'exception. Il ne fut pas réélu aux élections de juin 1830. Il avait été nommé, le 12 septembre 1821, sous-directeur de la Caisse d'amortissement.

PAULHIAC DE LA SAUVETAT (PIERRE-FRANÇOIS), député en 1789, né à la Sauvetat (Lot-et-Garonne) le 16 avril 1739, mort en 1808, était avocat, quand il fut élu (mars 1789) député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée du Périgord. Il appartient, obscurément, à la majorité de la Constituante, prêta le serment du Jeu de paume, et disparut de la scène politique après la session.

PAULIAN (YON-JOSEPH), dates de naissance et de mort inconnues, fut élu, le 5 frimaire an V, et fut admis à siéger, le 28 pluviôse an V, au Conseil des Cinq-Cents comme député de Saint-Domingue. Son rôle parlementaire fut très effacé.

PAULIAT (LOUIS), membre du Sénat, né à Sancerre (Cher) le 13 janvier 1845, fit son droit à Paris, collabora au journal de Paris (1868-1869), et y publia sur la question monétaire, le libre-échange, le projet de code rural, des articles remarquables. Après la guerre, il traita les questions ouvrières dans le *Rappel*, le *Peuple souverain*, la *Tribune*, publia, en 1873, un volume : *Associations et chambres syndicales ouvrières*, qui eut du succès, et fut, en 1876, un des organisateurs du premier Congrès national ouvrier de France à Paris. Après quelques années de repos nécessitées par l'état de sa santé, M. Pauliat donna à la *Nouvelle Revue* et à la *Revue politique et littéraire* des études de politique et d'histoire littéraire ou sociale, suivies d'articles sur la situation politique, sur Madagascar, sur la politique coloniale sous l'ancien régime, etc. Il fut aussi chargé par le ministre des Affaires étrangères de plusieurs missions à la suite desquelles il

fut décoré. Le 15 mai 1887, les électeurs du Cher l'éluèrent sénateur, au 3^e tour de scrutin, par 348 voix sur 715 votants, contre 334 à M. de Vogüé, et 33 à divers; ce département avait été désigné par le sort, pour pourvoir au remplacement de M. Corne, sénateur inamovible décédé. M. Pauliat a pris place à l'extrême-gauche de la Chambre haute, a soutenu la politique des ministères républicains, et s'est prononcé, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

PAULINIER DE FONTENILLES (PIERRE-FRANÇOIS-ANTOINE), député de 1815 à 1816, né à Florensac (Hérault) le 5 septembre 1775, mort à Saint-Apollin (Hérault) le 14 février 1841, ancien officier, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, fut élu, le 22 août 1815, député du grand collège de l'Hérault, par 106 voix (162 votants, 232 inscrits). Il siégea dans la majorité, mais ne s'y fit pas remarquer. Il fut admis à la retraite, le 3 juin 1832, comme lieutenant-colonel du génie.

PAULLIAN (LOUIS), représentant du peuple en 1848, né à Lyon (Rhône) le 6 août 1795, fit son droit à Dijon et se fit inscrire au barreau de Saint-Etienne. Ses opinions libérales le firent nommer, en juillet 1830, capitaine de la garde nationale. Peu de jours après, il abandonna le barreau et se retira à Francheville (Rhône), dont il fut maire de 1830 à 1841, et où il s'occupa d'agriculture. Hostile à la politique du gouvernement de juillet, il donna, en 1841, sa démission de maire, et contribua à fonder le *Censeur de Lyon*, journal libéral. Élu, le 23 avril 1848, représentant du Rhône à l'Assemblée constituante, le 8^e sur 14, par 61,057 voix, il fit partie du comité des cultes, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre L. Blanc et Causidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome. Non réélu à la Législative, il quitta la vie politique.

PAULMIER (CHARLES-PIERRE-PAUL), député de 1846 à 1848, représentant en 1849, député au Corps législatif de 1865 à 1870, sénateur de 1876 à 1885, né à Paris le 21 octobre 1811, mort à Bretteville-sur-Laize (Calvados) le 16 décembre 1887, fit de brillantes études au lycée Charlemagne, obtint le 1^{er} prix de philosophie au concours général de 1830, se fit inscrire au barreau de Paris en 1833, plaida plusieurs procès politiques devant la Chambre des pairs, notamment pour Barbès en 1840, et collabora à la *Gazette des tribunaux*. Élu, le 1^{er} août 1846, député du 4^e collège du Calvados (Falaise) par 242 voix (481 votants, 524 inscrits), contre 239 à M. Leclerc, il fut rapporteur de la pétition du roi Jérôme Bonaparte demandant à être autorisé à rentrer en France, et conclut en faveur de la demande. Après avoir échoué aux élections pour la Constituante, le 23 avril 1848, il devint (même année) membre du conseil général du Calvados, et fut élu, le 13 mai 1849, représentant du Calvados à l'Assemblée légis-

lative, le 1^{er} sur 10, par 66,567 voix (86,996 votants, 137,851 inscrits). Il prit place dans la majorité monarchiste et ne se montra pas hostile à la politique du prince Louis-Napoléon. Après le 2 décembre, il reprit ses fonctions au barreau, fut nommé chevalier de la Légion d'honneur le 31 décembre 1855, et fut élu député au Corps législatif par la 4^e circonscription du Calvados, comme candidat du gouvernement, le 19 mars 1864, en remplacement de M. de Caulaincourt, décédé, par 15,802 voix (26,426 votants, 35,068 inscrits), contre 10,547 à M. Lenormand. Il siégea dans la majorité dynastique, devint président du conseil général de son département (1865), et fut réélu député, le 2^a mai 1869, par 17,908 voix (24,515 votants, 32,431 inscrits), contre 6,511 à M. André Pasquet; il prit place dans le tiers-parti et signa l'interpellation des 116. Il resta quelque temps en dehors de la politique après la chute de l'empire, reprit sa place au conseil général (8 octobre 1871), en redevint président, et se présenta, comme candidat constitutionnel, dans le Calvados, aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876: il fut élu, bien que combattu par les bonapartistes, par 665 voix (861 votants). Inscrit au groupe constitutionnel, il vota avec les républicains modérés, accorda la dissolution de la Chambre demandée par le ministère de Broglie, mais, après l'échec du 16 mai, soutint les cabinets républicains qui arrivèrent au pouvoir. Le 6 janvier 1885, au renouvellement triennal du Sénat, il n'obtint que 565 voix sur 1,175 votants, et rentra dans la vie privée. Chevalier de la Légion d'honneur (1855), officier du 4 août 1867. On a de lui : *De la misère et de la mendicité* (1845); *Traité de la législation et de la jurisprudence des théâtres* (1883).

PAULMIER (CHARLES-ERNEST), député de 1885 à 1889, né à Caen (Calvados) le 2 avril 1848, fils du précédent, servit pendant la guerre de 1870 comme officier dans un bataillon de mobiles, fut ensuite reçu avocat, et se fit inscrire au barreau de Paris où il exerça jusqu'en 1878. De retour dans le Calvados, il devint maire de Bretteville-sur-Laize, conseiller d'arrondissement en 1874, et conseiller général en 1883. Candidat à la députation, le 2 août 1881, dans l'arrondissement de Falaise, il échoua avec 5,231 voix contre 6,226 à l'élu, M. Esnault, républicain. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice du Calvados, il fut élu, le 6^e sur 7, par 51,695 voix (89,064 votants, 117,207 inscrits). Il prit place à droite, défendit les intérêts de l'agriculture, parla en faveur de la surtaxe des céréales, du privilège des bouilleurs de cru, se prononça contre la politique scolaire et coloniale du gouvernement, et vota, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

PAULON (JACQUES-ANDRÉ), député de 1880 à 1884, né à Volonne (Basses-Alpes) le 23 novembre 1824, fut élu, comme candidat républicain, le 29 octobre 1880, député de l'arrondissement de Sisteron (Basses-Alpes) par 2,779 voix (5,506 votants, 6,636 inscrits), contre 2,704 à M. Bontoux, en remplacement de M. Thourel, décédé. Il vota avec la majorité de gauche, et

se représenta, le 21 août 1881: mais il échoua avec 2,618 voix contre 3,073 à l'élu, M. Bontoux. Aux élections d'octobre 1885, M. Paulon réunit encore, sans être élu, 9,836 voix sur 26,700 votants.

PAULTRE (CHARLES-EMILE), représentant en 1871, né à Sancoins (Cher) le 19 août 1809, mort à Dampierre-sous-Bouhy (Nièvre) le 29 octobre 1872, exerça la profession de notaire. Elu, le 8 février 1871, sur la liste conservatrice, le 6^e sur 7, représentant de la Nièvre à l'Assemblée nationale, par 32,110 voix (64,512 votants, 97,485 inscrits), il prit place au centre droit, vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, et mourut en 1872.

PAULTRE DE LA VERNÉE (JEAN-LOUIS), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Saint-Sauveur (Yonne) le 29 août 1777, mort à Saint-Sauveur le 13 mars 1852, parent du précédent, « fils de M. Louis-Zacharie Paultre, propriétaire en cette ville, et de dame Anne Trémeau », appartient à l'armée et parvint au grade d'officier supérieur. Elu, le 13 mai 1815, représentant de l'arrondissement d'Auxerre, à la Chambre des Cent-Jours, par 46 voix (84 votants), contre 31 à M. Bernard d'Héry, il ne fit pas partie d'autres législatures.

PAULTRE DES ÉPINETTES (LOUIS), député en 1789, né à Gien (Loiret) le 29 décembre 1747, mort à Saint-Sauveur (Yonne) le 4 mai 1797, « bourgeois-négociant à Auxerre » fut élu, en mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage d'Auxerre. Il vota avec la majorité réformatrice, prêta le serment du Jeu de paume, fut le plus souvent en congé, et disparut de la scène politique après la session.

PAULZE D'IVOY (JACQUES-CHRISTIAN), pair de France, né à Paris le 6 février 1788, mort au château de Courtiras (Loir-et-Cher) le 9 décembre 1856, entra dans l'administration et fut, sous Louis-Philippe, préfet des départements de la Vendée et de la Nièvre. Admis à la retraite le 28 février 1845, il fut nommé pair de France le 23 septembre suivant. M. Paulze d'Ivoy siégea à la Chambre haute jusqu'en 1848, parmi les dévoués partisans du gouvernement. Officier de la Légion d'honneur. Son fils a été préfet du Cher sous le second empire.

PAUTRIZEL (JEAN-BAPTISTE-LOUIS-THÉRCUS), membre de la Convention, né à l'île de Ré (Charente-Inférieure) le 25 août 1754, mort à une date inconnue, propriétaire à la Basse-Terre (Guadeloupe), fut élu, le 28 octobre 1792, député de la Guadeloupe à la Convention, à la pluralité des voix. Il ne prit séance que le 9 fructidor an II, après le procès du roi. Il demanda la liberté de Lacrosse, s'opposa à l'envoi de représentants aux colonies, réclama la création d'un conseil exécutif provisoire et fut dénoncé à la Convention comme ayant observé, dans la journée du 1^{er} prairial an III, une attitude séditieuse. Pautrizel demanda vainement que l'examen de sa conduite fût renvoyé au comité de législation: décrété d'arrestation pour avoir proposé l'abolition de la peine de mort le jour de l'assassinat du député Féraud (6 prairial), il fut détenu jusqu'à l'amnistie du 4 brumaire an IV.

PAUWELS (ANFOINE), député de 1839 à 1846, né à Paris le 13 avril 1796, mort à Paris le 26 juillet 1852, commença d'abord des études médicales, puis s'engagea en 1813, fut fait prisonnier à Leipsig, et, pendant sa captivité, fut employé comme aide-pharmacien. A son retour en France, Louis XVIII le décora, mais il ne porta jamais la croix. Peu de temps après, il fonda à Paris une fabrique de produits chimiques, étudia les propriétés éclairantes de l'hydrogène et des gaz de la houille et, par l'entremise de Manuel et du duc d'Orléans, installa à la Chapelle la première usine à gaz. En 1821, il appliqua son système au Luxembourg et dans le quartier de l'Odéon. Cette opération ayant réussi, il installa deux nouvelles usines à Ivry et à Saint-Germain, s'occupa de la construction des machines à vapeur, et livra les premiers bateaux à aube qui firent le service de la Seine entre le Havre et Rouen. Maire de la Chapelle (Seine), il fut élu député du 1^{er} collège de la Haute-Marne (Langres), le 14 décembre 1839, par 103 voix (203 votants) contre 89 à M. Bardouant, en remplacement de M. de Vaudeul, nommé pair de France, et prit place parmi les ministériels. Réélu, le 9 juillet 1842, par 105 voix (206 votants), contre 100 à M. de Pommeroy, il vit son élection annulée, et, s'étant représenté, il échoua contre M. de Pommeroy, le 10 juin 1843; il ne fut pas plus heureux le 1^{er} août 1846, avec 115 voix contre 171 au député sortant réélu, M. de Pommeroy. A la Chambre, M. Pauwels avait voté pour les fortifications de Paris, pour le recensement, contre la dotation du duc de Nemours, contre les incompatibilités, contre l'adjonction des capacités. Quelque temps avant sa mort, il fut chargé de missions en Belgique pour le compte du gouvernement français.

PAVÉE. — Voy. VANDEUVRE (BARON DE).

PAVÉE DE VILLEVIEILLE (ETIENNE-JOSEPH DE), député en 1789, né au château de Villevieille (Gard) le 31 décembre 1739, mort au couvent de Saint-Oliva (Espagne) en 1793, appartenait à une famille d'ancienne noblesse du Bas-Languedoc, apparentée aux princes de Condé et aux Montmorency, et était le troisième fils de Joseph-Raymond de Pavée, marquis de Villevieille, baron de Montredon, capitaine dans le régiment du roi, commandant pour le roi dans la ville et château de Sommières, et de Françoise-Mélanie de la Fare-Montclar. Reçu docteur en Sorbonne, l'abbé de Villevieille fut doté de la seigneurie de Mara et fut nommé auditeur de rote. Puis, il devint vicaire général du diocèse d'Albi, et fut nommé, en novembre 1783, évêque de Bayonne. Elu, en mars 1789, député du clergé de la Navarre aux Etats-Généraux, il soutint de ses votes les privilèges de son ordre, et fut des derniers à accepter la vérification en commun des pouvoirs et la réunion avec le tiers-état. Il refusa de prêter le serment exigé par la constitution civile du clergé, adressa sur ce point d'énergiques instructions à ses prêtres, passa quelque temps en Espagne (1790), puis reentra dans son diocèse, où il protesta contre les actes de juridiction de l'évêque constitutionnel, dom Sanadon, bénédictin. Menacé de poursuites, M. de Villevieille reprit le chemin de l'Espagne (1791), et mourut, deux ans après, au monastère des bernardins d'Oliva où il s'était retiré. Son frère, Philippe-Charles, maréchal de camp,

littérateur de talent, fut ami de Voltaire, qui le cite fréquemment dans sa correspondance. Ce fut lui qui certifia, avec le marquis de Villerte, la demande des derniers secours de la religion faite par Voltaire au curé de Saint-Sulpice. ¶

PAVETTI (JACQUES, CHEVALIER), député au Corps législatif de l'an XII à 1808, né à Romano (Italie) le 11 février 1772, date de mort inconnue, homme de loi, fut, en l'an VII, membre de la division centrale des finances, puis membre du tribunal de haute police d'Ivrée. Entré au service militaire la même année, il parvint au grade de chef de bataillon (an VIII), fut nommé, lors de la retraite de l'armée d'Italie, régent du bureau de la guerre en Piémont (an IX), et passa (an XII) chef du 55^e escadron de gendarmerie nationale, en même temps que juge au tribunal criminel spécial séant à Turin. Elu, le 22 thermidor an XII, par le Sénat conservateur, député du département de la Loire au Corps législatif, il siégea dans l'assemblée impériale jusqu'en 1808. — Chevalier de l'Empire du 23 janvier 1809.

PAVIE (NICOLAS-JEAN-BAPTISTE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Bec-Hellouin (Eure) en 1755, mort en 1832, était avocat à Evreux, lorsqu'il fut élu, le 23 germinal an V, député de l'Eure au Conseil des Cinq-Cents, par 261 voix (304 votants). Il se rangea dans le parti de Clichy, vota en faveur de la liberté des cultes, prit la défense de la religion catholique, demanda que les presbytères devinssent la propriété des communes, et appuya la proposition contre la violation du secret des lettres. Condamné à la déportation au 18 fructidor an V, il parvint à se cacher, fut gracié après le 18 brumaire, et ne reparut plus sur la scène politique.

PAVY (JOSEPH-MARIE), député de 1820 à 1827, né à Lyon (Rhône) le 17 octobre 1766, mort à Lyon le 27 janvier 1839, fabricant de soieries, président du tribunal de commerce de Lyon et chevalier de la Légion d'honneur, se présenta à la députation, le 25 mars 1819, dans le grand collège du Rhône, où il échoua avec 528 voix contre 746 à l'élu, M. de Corcelles, et 138 au baron Rambaud. Il fut plus heureux dans le même collège, le 13 novembre 1820, et fut élu député par 216 voix (417 votants, 457 inscrits). Membre de la majorité royaliste, il fut réélu, le 16 mai 1822, par 295 voix (463 votants, 532 inscrits), et le 6 mars 1824, par 261 voix (474 votants, 533 inscrits). Il soutint (avril 1824) le projet Villèle sur la conversion des rentes, approuva la loi du milliard des émigrés et, le 21 mars 1825, fit un discours en faveur de la réduction des rentes. Non réélu en 1827, il revint à Lyon, et fut salué par les cris : « A bas Peyronnet ! à bas Pavy ! » Il écrivit à M. de Villèle pour lui conseiller de faire une tournée de 200 pairs pris dans les conseillers généraux, et de rétablir la censure « provisoire pour l'obtenir définitive. Il faut, ajoutait-il, redonner la vie et le mouvement au roi, qui est mort dans l'opinion publique. » Il ne revint plus d'ailleurs aux affaires.

PAYEN (CHARLES-MARIE), député en 1789, né à Saint-Léger (Pas-de-Calais) le 15 septembre 1738, exécuté à Cambrai (Nord) le 19 juin 1794, propriétaire cultivateur à Boiry-Becquerelle en Artois, fut, le 24 avril 1789, élu député du tiers aux Etats-Généraux par l'assemblée des

Etats d'Artois. Un pamphlet de Fourdrin fait ainsi son portrait : « 3^e Ecurie. 1. Payen le campagnard, excellent cheval pour le labourage, mais nullement mué, n'ayant ni bouche ni épéron; d'ailleurs sans vice et sans défaut. » Le *Moniteur* est muet sur le rôle parlementaire de ce législateur. Rentré dans la vie privée, Payen fut hostile aux mesures révolutionnaires et s'opposa à l'exécution des lois sur les prêtres non assermentés. Il fut arrêté, conduit à Cambrai, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, et exécuté.

PAYEN DE BOISNEUF (JEAN), député en 1789, né et mort à des dates inconnues, exploitait lui-même les vastes propriétés qu'il possédait à Pernay quand il fut élu, le 24 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Touraine, avec 99 voix sur 162 votants. Le rapport adressé par l'intendant au ministre à cette occasion le qualifie « Américain très riche ». Il prêta le serment du Jeu de paume, fit partie du comité colonial, de celui des recherches, prit un assez long congé, et assista, le 26 mars 1791, à l'installation de l'évêque constitutionnel de Paris, Gobel. Le 3 septembre 1791, il fut nommé 2^e haut-juré d'Indre-et-Loire, et ne fit partie d'aucune autre assemblée politique.

PAYER (JEAN-BAPTISTE), représentant en 1848 et 1849, né à Asfeld (Ardennes) le 3 février 1818, mort à Paris le 5 septembre 1860, fit ses études au collège Saint-Louis à Paris, suivit ensuite, pour complaire à sa famille, les cours de la faculté de droit, et entra comme clerc dans une étude de notaire, qu'il quitta bientôt pour s'occuper de sciences; il fut reçu, en 1840, à la fois licencié en droit et docteur ès-sciences naturelles. La même année, il obtint, avec dispense d'âge, le titre d'agrégé de facultés, et fut nommé (4 octobre 1840) professeur de géologie et de minéralogie à Rennes. En 1841, il devint maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, et suppléa quelque temps M. de Mirbel dans sa chaire de la Sorbonne. Il se fit encore recevoir, vers cette époque, docteur en médecine, et maître en pharmacie. Républicain très modéré, M. Payer fut attaché par Lamartine, après la révolution de février, au ministère des Affaires étrangères comme chef de cabinet. Puis il fut élu (23 avril 1848) représentant des Ardennes à l'Assemblée constituante, le 2^e sur 8, par 46,646 voix (72,152 votants, 85,403 inscrits). M. Payer vota le plus souvent avec la droite : pour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour la suppression de l'impôt du sel, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du même département à l'Assemblée législative, le 4^e sur 7, par 31,661 voix (64,318 votants, 89,708 inscrits), il opina en général avec le tiers-parti, et déposa (juillet 1851) un projet de révision de la Constitution dans le sens républicain, projet qui ne fut pas voté. En 1852, il fut appelé, à la faculté des sciences, en remplacement d'Auguste de Saint-Hilaire, à la chaire d'organographie végétale, qui devint, après la mort d'Arien de Jussieu, et par la réunion des deux cours, la chaire de botanique, et où M. Payer se fit remarquer par une rare facilité de parole et une élégante précision. Membre de l'Académie

des sciences (1854), M. Payer a publié : *Organogénie de la fleur* (1859); *Botanique cryptogamique*, etc.

PAYN (ALEXANDRE-CLAUDE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Moussey (Aube) le 6 juin 1760, mort à Prunay-Saint-Jean (Aube) le 24 septembre 1842, « fils d'Edme Payn, laboureur à Moussey, et de Jeanne Berthelin », était avocat à Troyes au moment de la Révolution. Il acheta plus tard une charge d'avoué, fut nommé adjoint au maire sous l'Empire, puis remplit par intérim les fonctions de maire, du 19 juillet 1809 au 15 février 1810. Ayant, lors de l'invasion, montré autant de courage que de dévouement, et sauvé la ville du pillage dont les Prussiens la menaçaient, il reçut, de ses concitoyens, une épée d'honneur (13 novembre 1814). Elu, le 8 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par le collège de département de l'Aube, avec 65 voix (123 votants), il rentra dans la vie privée à la seconde Restauration, reprit la direction de l'administration municipale aux journées de juillet, et fut de nouveau maire de Troyes du 16 novembre 1830 au 15 février 1835. On a de lui : *L'Homme et la femme*, poésies (Troyes, 1836); *Dictionnaire de pensées, maximes, sentences et réflexions*, etc.

PAZAT (LOUIS-CHILDEBERT), membre du Sénat, né à Mont-de-Marsan (Landes) le 8 février 1839, étudia le droit et se fit recevoir avocat. Bâtonnier de l'Ordre, maire de Mont-de-Marsan, vice-président de la Société landaise d'encouragement à l'agriculture, il se présenta pour la première fois à la députation comme candidat républicain, le 20 février 1876, dans la 2^e circonscription de Mont-de-Marsan : il obtint 1,645 voix contre 5,043 à l'Élu, M. Victor Lefranc, 2,108 à M. Pidoux, et 456 à M. Pascal Duprat. Il fut encore candidat après la dissolution de la Chambre, le 14 octobre 1877, cette fois dans la 1^{re} circonscription de Mont-de-Marsan : il réunit 4,542 voix contre 8,676 à l'Élu, candidat officiel, M. de Guilloutet, et ne fut pas plus heureux, le 21 août 1881, avec 5,573 voix contre 7,201 au député sortant, réélu, M. de Guilloutet. Les élections sénatoriales du 5 janvier 1888 lui ouvrirent les portes du parlement : élu sénateur des Landes par 417 voix sur 708 votants, il prit place à gauche, fut rapporteur (décembre 1888) de la loi sur l'ajournement de l'élection de la Cochinchine après l'invalidation de M. Ternisien, vota avec la majorité républicaine, et se prononça en dernier lieu pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889). Pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

PAZZI (FRANÇOIS-ALAMANNO), député au Corps législatif en 1809, dates de naissance et de mort inconnues, fut nommé par l'empereur, le 5 juillet 1809, député de l'Arno au Corps législatif, sur une liste au choix dressée par le préfet de ce département. Son rôle parlementaire n'a pas laissé de traces.

PÉAN (SÉBASTIEN-PIERRE), député de 1832 à 1834, né à Blois (Loir-et-Cher) le 2 décembre 1786, mort à Blois le 18 février 1846, avocat et maire de Blois, se présenta pour la première fois à la députation, le 5 juillet 1831, dans le 1^{er} collège de Loir-et-Cher (Blois); il y obtint

230 voix seulement, contre 341 à l'élu, M. Pellet de la Lozère, député sortant. Mais le décès de M. Grignon-Bouvalet ayant déterminé une vacance dans le 3^e collège du même département (Vendôme), M. Péan s'y porta candidat et fut élu, le 27 mai 1832, par 196 voix (355 votants, 446 inscrits), contre 156 à M. Raguét-Lépine. Il vota généralement avec la majorité conservatrice, et quitta la Chambre en 1834, ayant échoué, le 21 juin de cette année, avec 144 voix contre 194 à M. Raguét-Lépine, élu.

PÉAN (NICOLAS-LUCIEN-EMILE), représentant en 1848 et 1849, né à Orléans (Loiret) le 9 novembre 1809, mort à Orléans le 16 janvier 1871, étudia le droit, se fit recevoir avocat et acheta (1836) une charge d'avoué à Paris. Républicain, il collabora au *National* sous Louis-Philippe, et fut l'homme d'affaires de l'opposition démocratique. La révolution de 1848 le fit adjoint au maire du 4^e arrondissement de Paris. Puis il fut élu (23 avril) représentant du Loiret à l'Assemblée constituante, le 6^e sur 8, par 40,263 voix (73,249 votants, 88,000 inscrits). M. Péan fit partie du bureau de l'Assemblée comme secrétaire, fut membre du comité de la justice, et vota en général avec la gauche modérée : contre le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre le rétablissement de la contrainte par corps, pour l'abolition de la peine de mort, pour l'amendement Grévy, contre l'abolition du remplacement militaire, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, contre la proposition Rateau, pour l'amnistie, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome, pour la mise en accusation du président et de ses ministres, pour l'abolition de l'impôt des boissons. Le 29 janvier 1849, il avait demandé, en présence des bruits de conspiration et du mouvement des troupes, qu'on entendit à la barre de l'Assemblée les ministres et le général Changarnier, et qu'on confiât la garde de l'Assemblée à Lamoricière avec 50,000 hommes. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du Loiret à l'Assemblée législative, le 6^e sur 7, par 29,079 voix (65,037 votants, 92,506 inscrits), M. E. Péan prit place dans la minorité républicaine avec laquelle il opina constamment, combattit le gouvernement présidentiel de L.-N. Bonaparte, et fut compris, à la suite du coup d'Etat du 2 décembre 1851, dans le décret d'expulsion du 9 janvier 1852. Il se réfugia en Belgique, et reentra en France après l'amnistie de 1859.

PÉAN DE SAINT-GILLES (LOUIS-DENIS), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Paris le 2 janvier 1764, mort à Paris le 7 juin 1829, était agent de change dans cette ville. Membre du collège électoral du département de la Seine sous Napoléon I^{er}, chevalier de la Légion d'honneur, et maire du 5^e arrondissement de Paris, qui comprenait alors les quartiers Bonne-Nouvelle, Montorgueil, du Faubourg-Saint-Denis et de la Porte Saint-Martin, il fut élu, le 7 mai 1815, représentant de la Seine à la Chambre des Cent-Jours, au grand collège, par 82 voix (113 votants, 215 inscrits). Après la courte session de cette assemblée, M. Péan de Saint-Gilles rentra dans la vie privée. Il fut remplacé, comme maire du 5^e arrondissement, par M. Walckenaër.

PEAUDECERF (VALENTIN-JACQUES), membre du Sénat, né à Bourges (Cher) le 31 août 1835,

débuta sous l'Empire comme vérificateur des poids et mesures dans le département du Cher : il manifestait alors des opinions bonapartistes, et il mena, en 1870, une ardente campagne plébiscitaire. Rallié, après le 4 septembre 1870, au gouvernement de la République, il sollicita et obtint (1878), grâce à l'influence de son cousin, M. Henri Brisson, le poste de conseiller de préfecture du Cher. Promu secrétaire général du même département en 1880, chevalier de la Légion d'honneur, il prêta le concours le plus dévoué à la politique opportuniste et aux intérêts électoraux de M. Brisson, fut nommé préfet de l'Indre, et se présenta, le 6 janvier 1885, comme candidat aux élections sénatoriales dans le Cher : il fut élu, au second tour de scrutin, par 374 voix (710 votants). M. Valentin Peaudecerf siégea dans les rangs de la gauche du Sénat. Il prit quelquefois la parole sur des questions administratives, sur le code rural, et vota pour l'expulsion des princes, pour la nouvelle loi militaire, et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

PÉCHEUR (JEAN-BAPTISTE-PIERRE), député au Conseil des Anciens, né à Luppy (Moselle) le 22 juin 1751, mort à Metz (Moselle) le 21 août 1808, fut procureur au bailliage de Metz en 1773, puis avocat. Il embrassa avec ardeur les principes de la Révolution, fut nommé président du district de Metz, puis procureur général syndic de la Moselle après le 9 thermidor, et fut élu, le 25 vendémiaire an IV, député de ce département au Conseil des Anciens, par 256 voix (288 votants). Le *Moniteur* est muet sur son rôle politique. Président du tribunal d'appel de Metz le 28 floréal an VIII, il devint membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII.

PÉCONNET (JEAN-BAPTISTE-OTHOX), représentant en 1871, né à Limoges (Haute-Vienne) le 15 janvier 1830, mort le 23 mai 1871, entra dans l'administration sous l'Empire et fut nommé préfet de la Charente en 1867. Rendu à la vie privée au 4 septembre 1870, il se présenta, le 8 février 1871, comme candidat impérialiste, à l'Assemblée nationale, dans la Charente, et fut élu représentant, le 6^e sur 7, par 36,807 voix (70,607 votants, 114,376 inscrits). M. Péconnet prit place dans le petit groupe bonapartiste, vota pour la paix, pour les prières publiques, et ne siégea que peu de temps, étant mort trois mois après son élection.

PÉCOUL (FRANÇOIS-AUGUSTIN-MARIE-CHARLES), représentant en 1849, né à la Basse-Pointe (Martinique) le 17 mai 1798, mort à Paris le 6 janvier 1858, était propriétaire à la Basse-Pointe, et d'opinions conservatrices. Élu, le 3 juin 1849, représentant de la Martinique à l'Assemblée législative, le second et dernier, par 13,482 voix (17,328 votants, 29,841 inscrits), il siégea à droite et vota pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, ainsi que pour toutes les mesures approuvées par la majorité monarchiste. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, il renouça à la vie politique.

PÈDRE. — Voy. LACAZE.

PÉGOT (BERTRAND), député en 1789, né à Saint-Gaudens (Haute-Garonne) le 14 mai 1750, mort à Saint-Gaudens le 20 décembre 1827, négociant, fut élu, le 22 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par Comminges et Nébouzan. Il vota avec la majorité de l'Assemblée constituante, et ne fit pas partie d'autres assemblées. Trois de ses fils se distinguèrent aux armées.

PÉGOT-OGIER (JEAN-BAPTISTE), représentant du peuple en 1848, né à Saint-Gaudens (Haute-Garonne) le 15 août 1795, mort à Toulouse (Haute-Garonne) le 12 juillet 1874, fils de cultivateurs, s'engagea comme volontaire le 10 mars 1812, fit la campagne de Saxe et de France, et se battit à Waterloo comme lieutenant de grenadiers. Mis en demi-solde à la seconde Restauration, il donna sa démission, s'occupa d'agriculture mais surtout de politique, prit part aux complots ourdis contre les Bourbons et Louis-Philippe, fut placé sous la surveillance spéciale de la police et fut même condamné à quelques mois de prison. Membre de la commission départementale de la Haute-Garonne, et commissaire du gouvernement provisoire dans le Gers en 1848, il fut élu, le 23 avril, représentant de la Haute-Garonne à l'Assemblée constituante, le 6^e sur 12, par 51,063 voix. Il fit partie du comité des affaires étrangères, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *contre* les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, *pour* l'abolition de la peine de mort, *pour* l'impôt progressif, *pour* l'incompatibilité des fonctions, *pour* l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *contre* la proposition Râteau, *contre* l'interdiction des clubs, *contre* l'expédition de Rome, *pour* la demande de mise en accusation du président et des ministres; il s'abstint sur l'ensemble de la Constitution. Hostile à la politique de l'Elysée, et non réélu à la Législative, il quitta la vie politique.

PELAUQUE-BERAUT (JEAN-MARIE), député en 1789, né à Condom (Gers) le 3 avril 1758, mort à Bordeaux (Gironde) le 6 mai 1820, fut reçu avocat (1776) au parlement de Navarre. Conseiller procureur du roi à l'élection de Condom (1778), il fut élu, le 9 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Condom. Il opina avec la majorité de la Constituante, prêta le serment du Jeu de paume, renonça à la finance de son office (21 septembre 1789), et prit un congé de six mois avant la fin de la session. En l'an VIII, il devint sous-préfet de Lesparre, et, le 2 fructidor an X, secrétaire général de la préfecture de la Gironde. Pelauque-Beraut fut admis à la retraite le 1^{er} mai 1815.

PELET (JEAN, COMTE), dit PELET DE LA LOZÈRE, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, pair de France, né à Saint-Jean-du-Gard (Gard) le 23 février 1759, mort à Paris le 26 janvier 1842, descendant de Pelet, baron de Salgas, qui avait passé 14 ans aux galères, avait été dégradé de la noblesse, avait vu ses biens confisqués et les tours de Salgas rasées pour n'avoir pas abjuré sa foi protestante. Fils du sieur Jean Pelet négociant, et de Marie Castanier, le jeune Jean, reçu avocat au parlement de Provence, et attaché au barreau de Florac, salua avec joie, comme ses coreligionnaires, l'aurore de la Révolution. Président du directoire du département de la Lozère (1791), il fut élu, le 5 septembre 1792

membre de la Convention par son département, le 4^e sur 5, à la pluralité des voix sur 215 votants. Il inclina du côté des Girondins, se trouva absent par commission lors du procès de Louis XVI, et prit parti contre Robespierre au 9 thermidor: « Les proscriptions arbitraires qu'ils secondent, dit-il ensuite, sont le comble de la tyrannie; c'était l'arme du monstre dont vous avez purgé la terre, et vouant à l'horreur son exécrable mémoire, vous réservez au même supplice les hommes pervers, cruels et abominables qui servaient sa rage, et ceux qui tenteraient d'imiter un exemple aussi révoltant. » Il demanda, comme conséquence, de ne pas continuer leurs pouvoirs aux membres survivants de l'ancien comité de salut public. Secrétaire de l'assemblée en octobre 1794, il proposa de substituer, en certains cas, le bannissement à la peine de mort; présida l'assemblée (mars-avril 1795), lors de l'émeute de germinal, et, après la séance où fut promenée la tête du député Féraud, il dit: « Vous êtes arrivés à ce point de la Révolution, où il ne vous est plus permis de vous écarter du chemin de la sagesse. Établissons notre république, réalisons les vœux, les espérances de bonheur et de liberté du peuple. Depuis cinq ans, des factions impies ont nourri de vaines promesses notre facile crédulité. N'ajournons plus nos devoirs et nos droits, car l'ambition et le crime, l'ignorance et la famine n'ajourneraient pas leurs ravages. » Envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales, il entama avec l'Espagne les négociations qui aboutirent à la paix de Bâle (1795). Après la session conventionnelle, soixante et onze départements élurent député au Conseil des Cinq-Cents, le 23 vendémiaire an IV, parmi lesquels la Lozère par 123 voix sur 129 votants; il présida le Conseil (19 juin 1796), parla en faveur des enfants des émigrés et de la liberté de la presse, et se plaignit « du langage dégoutant (*sic*) » d'un député, qui comparait les journalistes aux prostituées. Il sortit du Conseil en mai 1797, et se retira dans son pays natal. Après le coup d'Etat de brumaire, Bonaparte le nomma préfet de Vaucluse (11 ventôse an XIII), puis l'appela au conseil d'Etat (27 fructidor an X), et, deux ans après, à la direction de la seconde division de la police embrassant 42 départements du midi de la France. Il occupa ces fonctions jusqu'en 1814, fut fait membre de la Légion d'honneur (9 vendémiaire an XII), commandeur (25 prairial), et comte de l'Empire (18 mai 1808). Il se retira à la campagne au retour des Bourbons, fut nommé, aux Cent-Jours, ministre par intérim de la police générale (23 juin-9 juillet 1815), et se retira de nouveau de la vie publique après Waterloo. Le 5 mars 1819, Louis XVIII le nomma pair de France, avec une pension de 4,000 francs. Le comte Pelet prêta serment à la monarchie de juillet, mais l'état de sa santé ne lui permit de siéger à la Chambre haute qu'à de rares intervalles. Il mourut à 83 ans; il était membre du Consistoire de l'Eglise réformée de Paris.

PELET (PRIVAT-JOSEPH-CLARAMONT, COMTE), dit PELET DE LA LOZÈRE, député de 1827 à 1837, pair de France et ministre, né à Saint-Jean-du-Gard (Gard) le 12 juillet 1785, mort à Villers-Cotterêts (Aisne) le 9 février 1871, fils aîné du précédent et de dame Marie-Antoinette Rodier, entra dans l'administration en l'an VIII comme surnuméraire au ministère de l'Intérieur. En 1806, il fut nommé auditeur au conseil d'Etat et administrateur des forêts de la couronne

Maître des requêtes en 1811, administrateur du domaine extraordinaire en 1814, il occupa sous la Restauration, du 24 février 1819 à 1823, la préfecture de Loir-et-Cher, et fut destitué par M. de Corbière comme suspect de libéralisme, et aussi, dit-on, comme protestant. Élu, le 17 novembre 1827, député du 1^{er} arrondissement de Loir-et-Cher (Blois), par 195 voix (348 votants, 410 inscrits), contre 148 au comte de Rancogne, et le même jour, dans le 2^e arrondissement du même département (Vendôme), par 96 voix (174 votants, 232 inscrits), contre 69 à M. de Laporte, président du collège électoral, il opta pour Blois, fut remplacé à Vendôme, le 21 avril 1828, par M. Crignon-Bonvalet, et prit place au centre gauche de la Chambre, avec lequel il vota contre le cabinet Polignac. Réélu à Blois, le 12 juillet 1830, par 246 voix (394 votants, 432 inscrits), contre 147 au comte de Rancogne, M. Pelet adhéra avec empressement au gouvernement de Louis-Philippe, qu'il soutint de ses votes, tout en opinant parfois avec le tiers-parti. Il obtint sa réélection comme député de Blois, le 5 juillet 1831, avec 341 voix (579 votants, 736 inscrits), contre 239 à M. Péan. Le même jour, il avait également la majorité dans la 2^e circonscription de la Lozère (Florac) avec 76 voix sur 137 votants et 152 inscrits, contre 56 à M. André, député sortant. Ayant opté pour Blois, il fut remplacé à Florac, le 6 septembre suivant, par M. Meynadier. Son mandat législatif lui fut encore renouvelé à Blois, le 21 juin 1834, par 366 voix (595 votants, 718 inscrits), contre 115 à M. Leroy, de l'opposition démocratique, et 114 à M. Hennequin, légitimiste. Quand, au mois de février 1835, le cabinet dont le maréchal Mortier était le président fut dissous par suite de divisions intestines, le maréchal Soult, chargé de composer un nouveau ministère, offrit à M. Pelet d'y entrer avec M. Calmon et le baron Ch. Dupin; mais l'influence personnelle du roi fit échouer cette combinaison, et ce ne fut que l'année suivante (22 février 1836) que M. Pelet fut appelé à prendre, dans le cabinet Thiers, le portefeuille de l'Instruction publique. Il le garda jusqu'au 6 septembre suivant; à ce moment, un dissentiment profond à propos de la politique à suivre vis-à-vis de l'Espagne éclata entre le roi et ses conseillers, et le ministre Molé succéda au ministère Thiers. M. Pelet de la Lozère, par suite de son arrivée aux affaires, avait dû se représenter devant ses électeurs qui le confirmèrent dans son mandat, le 30 mars 1836, par 432 voix sur 436 votants. Quand il eut quitté le pouvoir, il devint un des membres les plus importants de la minorité qui combattit les tendances et les actes de la nouvelle administration. Toutefois, celle-ci crut faire acte d'habileté en comprenant (3 octobre 1837) M. Pelet dans une « four-née » de pairs, composée d'hommes du tiers-parti, de députés du juste-milieu et de légitimistes ralliés. M. Pelet suivit au Luxembourg la même politique qu'au Palais-Bourbon, et soutint le pouvoir, non sans s'exprimer en quelques circonstances avec indépendance. Pendant la longue crise ministérielle qui suivit la chute du cabinet Molé, au mois d'avril 1839, il fut le premier à provoquer de la part du gouvernement des explications sur les causes de cette interruption dans le jeu légal des institutions du pays. Quand, au 1^{er} mars 1840, Thiers fut de nouveau appelé à diriger un cabinet pris dans le centre gauche, M. Pelet (de la Lozère) fut chargé par lui du portefeuille des Finances. Mais, le 21 octobre suivant, il donna encore une fois sa démis-

sion par suite de la crise des affaires d'Orient. Il parla, au commencement de 1848, sur l'adresse en réponse au discours de la couronne la révolution de février le rendit à la vie privée. On lui doit un *Précis de l'histoire des États-Unis* (1840).

PELET (JEAN-JACQUES-GERMAIN, BARON), député de 1831 à 1837, pair de France, représentant du peuple en 1850, sénateur du second Empire, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 15 juillet 1777, mort à Paris le 20 décembre 1853, était, en 1799, élève à l'École des arts et sciences de Toulouse quand il s'engagea. Sergent au 1^{er} bataillon auxiliaire de la Haute-Garonne le 7 pluviôse an VIII, employé aux sections de génie à l'armée d'Italie le 23 vendémiaire an IX, garde du génie de 3^e classe à la même armée le 1^{er} pluviôse suivant, sous-lieutenant ingénieur-géographe le 5 juin 1801, lieutenant le 14 avril 1802, il rédigea le *Dictionnaire topographique militaire du théâtre de la guerre en Italie*, et fut chargé par Jourdan de plusieurs reconnaissances dans le Tyrol. Aide-de-camp de Masséna le 8 octobre 1805, il prit part à la campagne d'Italie, fut blessé à Caldiero, se signala au passage de la Brenta, et suivit Masséna dans son expédition contre Naples. Capitaine le 12 février 1807, il fut appelé à la grande armée sur le Danube, devint chef de bataillon après Abensberg (15 mai 1809), se distingua à Essling, à Fîle Lobau, à Znaim, reçut en récompense une dotation en Allemagne, suivit Masséna en Portugal, et fut promu colonel le 10 avril 1811, après l'affaire de Sabugal. Employé comme adjudant commandant à l'état-major de la grande armée le 21 mars 1812, il se battit à Smolensk, à la Moskowa, fut appelé, après l'incendie de Moscou, au commandement du 48^e de ligne (11 octobre 1812), et se signala de nouveau à Krasnoë. Promu général de brigade le 12 avril 1813, au début de la campagne de Saxe, et attaché en cette qualité au 6^e corps, commandant de la 2^e brigade de la 3^e division de la jeune garde le 24 août 1813, il prit une part importante à la bataille de Dresde et à celle de Leipzig, et dirigea l'arrière-garde jusqu'à Erfurth, en qualité d'adjudant général de la garde impériale. A la Restauration, il devint major des chasseurs royaux (1^{er} juillet 1814). Major des chasseurs à pied de la garde nationale aux Cent-Jours, il combattit à Charleroi, à Fleurus et à Waterloo, où il défendit la position de Plancenoit contre Bulow. Mis en non-activité le 11 octobre 1815, il fut appelé, le 13 mai 1818, aux fonctions de secrétaire de la commission de défense du royaume, nommé maréchal de camp au corps royal d'état-major le 27 mai suivant, et mis en disponibilité en février 1821. Il ne reprit du service actif qu'en 1830, fut adjoint au comité consultatif d'infanterie le 10 février de cette année, remis en disponibilité le 1^{er} mai, et, après les journées de juillet, placé à la tête de l'École d'état-major le 11 août. Lieutenant général le 19 novembre, directeur du dépôt de la guerre le lendemain 20, grand-officier de la Légion d'honneur le 20 avril 1831, il commanda une division de réserve lors du siège d'Anvers, et se fit surtout remarquer par la réorganisation des services géodésiques et topographiques de l'armée, l'impulsion qu'il sut donner à la section des travaux historiques, et le soin qu'il prit à classer méthodiquement la correspondance militaire de Napoléon. Il hâta aussi le levé topographique de nos possessions algé-

riennes et commença la publication de la *Carte de France de l'état-major*, dont il présenta les premières feuilles à Louis-Philippe en 1833. Il avait été élu, le 5 juillet 1831, député du 1^{er} collège de la Haute-Garonne (Toulouse), par 358 voix (482 votants, 754 inscrits) contre 116 à M. de Malaret. Réélu, le 21 juin 1834, par 392 voix (503 votants, 702 inscrits) contre 74 voix à M. de Châteaubriand et 21 à M. Caze, il fut blessé lors de l'attentat de Fieschi, et nommé pair de France le 5 octobre 1837. A la Chambre, il avait voté en général avec l'opposition, et demandé le rappel des membres de la famille impériale ; à la Chambre des pairs, il prit part aux discussions relatives au recrutement de l'armée, à la réorganisation du corps d'état-major, et fit valoir l'utilité des voies ferrées au point de vue militaire. Appelé au comité consultatif d'état-major en 1841, il fut placé dans la section de réserve en 1845. En 1849, il accepta de présider l'*Union électorale*, et fut élu, le 10 mars 1850, représentant de l'Ariège à l'Assemblée législative, en remplacement de M. Pilhes, condamné pour l'affaire du 13 juin, par 34,923 voix (53,014 votants, 73,043 inscrits), contre 15,199 à M. Aristide Pilhes, 1,408 à M. Ch. Silvestre et 483 à M. Lathéolade. Il siégea dans la majorité, demanda l'érection d'une statue équestre de Napoléon I^{er} sur l'esplanade des Invalides, se montra partisan de la politique du prince Louis-Napoléon et, après le coup d'Etat, fit partie de la Commission consultative. Conseiller général de Seine-et-Marne, il entra au nouveau Sénat le 26 janvier 1852. Membre de la commission pour la publication de la correspondance de Napoléon I^{er}, et membre, par décret impérial, de l'Académie des sciences morales et politiques en 1855, M. Pellet a publié : *Mémoires sur la guerre de 1809* (1824, 4 volumes) ; *Des principales opérations de la campagne de 1815* (paru dans le *Spectateur militaire* dont il fut l'un des fondateurs) ; *Introduction aux campagnes de l'Empereur Napoléon en 1805, 1806, 1807 et 1809* (3 volumes) ; *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV* (9 volumes et atlas) ; enfin il a très assidûment collaboré au *Spectateur militaire*.

PELISSE (FRÉDÉRIC-GUSTAVE), député de 1881 à 1885, et de 1886 à 1889, né à Saint-Chély-d'Apcher (Lozère) le 12 février 1853, étudia le droit et se fit recevoir docteur. Sous-préfet de Florac (1877), il donna sa démission en 1880, et se présenta, le 20 février 1881, comme candidat à la Chambre des députés dans la circonscription de Marvejols, dont le siège était devenu vacant par suite du décès de M. de Chambrun. Élu par 6,636 voix (11,064 votants, 14,124 inscrits), contre 4,416 à M. Brun de Villeret, il prit place à gauche, mais vit son élection invalidée le 23 juillet, comme ayant eu lieu avant l'expiration du délai imposé par la loi à tout fonctionnaire de l'ordre administratif qui aspire à la députation. M. Pelisse se représenta le 21 août 1881 : il fut alors confirmé dans son mandat par 8,071 voix (9,552 votants, 15,476 inscrits). Il siégea à l'union républicaine, et vota avec la majorité opportuniste pour les ministères Gambetta et J. Ferry, contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, pour les crédits de l'expédition du Tonkin. Aux élections du 4 octobre 1885, porté sur la liste républicaine de la Lozère, il échoua avec 8,248 voix (31,382 votants). Mais cette élection fut invalidée et, de nouveau candidat le 14 février 1886, M. Pelisse l'em-

porta définitivement, le 1^{er} de la liste républicaine, par 16,543 voix (31,621 votants, 38,636 inscrits). Il reprit sa place dans la majorité : il s'est prononcé, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

PÉLISSÉ DE LA MIRANDOLE (ANTOINE-JOSEPH), député de 1837 à 1842 et de 1846 à 1848, né à Rouffiac (Lot) le 14 août 1786, mort à Paris le 9 septembre 1850, propriétaire et maire de Mirandol, fut élu, le 4 novembre 1837, député du 2^e collège du Lot (Cahors), par 130 voix (205 votants, 262 inscrits), contre 47 à M. Berthon, et fut réélu, le 2 mars 1839, par 158 voix (178 votants). Il prit place au centre gauche et vota contre le ministère Molé, lors de la coalition. Il ne se représenta pas aux élections du 9 juillet 1842 ; mais, de nouveau candidat à Cahors, le 1^{er} août 1846, il fut réélu par 185 voix (226 votants, 336 inscrits), contre 40 voix à M. Cayx, et parut se rapprocher alors de l'opposition libérale. Il rentra dans la vie privée aux événements de 1848.

PÉLISSIER (HENRI-FÉLIX, COMTE DE), député de 1815 à 1816, né à Castres (Tarn) le 8 novembre 1763, mort au château de Jonquières (Tarn) le 23 janvier 1844, entra, le 8 novembre 1778, à 15 ans, comme cadet au régiment d'infanterie du Maine, puis servit en qualité de lieutenant aux dragons de Condé (1^{er} octobre 1779). Il émigra à la Révolution, servit à l'armée des princes avec le grade de capitaine dans la légion de Mirabeau, devint major le 10 décembre 1791, lieutenant-colonel le 28 avril 1792, colonel le 8 septembre 1793, fut blessé à l'attaque des lignes de Wissembourg le 13 octobre suivant, commanda en second, en 1794, la légion de Mirabeau, fut de nouveau blessé à Ober-Ramlach le 13 août 1796, et, en 1798, fut mis à la tête d'une compagnie de la garde noble à pied. Chevalier de Saint-Louis du 26 novembre 1793, il rentra en France en 1801, après le licenciement définitif de l'armée de Condé, resta sans emploi sous l'Empire, mais obtint, après l'abdication, en 1814, de la bienveillance du duc d'Angoulême, le commandement provisoire de Toulouse. Promu maréchal de camp le 23 août 1814, et commandeur de Saint-Louis le 27 décembre suivant, il était commandant à Nîmes, lorsque Napoléon débarqua au golfe de Juan. Il fit d'inutiles efforts pour amener ses troupes à combattre l'empereur, fut arrêté à Montpellier, et, rendu à la liberté sur parole, obtint l'autorisation de se retirer dans sa terre de Jonquières. A la seconde Restauration, il se porta candidat à la députation, et fut élu, le 22 août 1815, député du grand collège du Tarn, par 132 voix (175 votants, 245 inscrits) ; il prit place dans la majorité ultra royaliste de la Chambre introuvable, et fut appelé successivement au commandement militaire du Tarn (15 août 1816), à celui de la Vendée (21 avril 1820), et à celui de l'Aube (6 juin 1821). Chevalier de la Légion d'honneur du 18 mars 1820, officier du 23 mai 1825, il fut admis à la retraite le 5 mars 1832.

PÉLISSIER (AMABLE-JEAN-JACQUES), DUC DE MALAKOFF, sénateur du second Empire, né à Maromme (Seine-Inférieure) le 6 novembre 1794,

mort à Alger (Algérie) le 22 mai 1864, fils de modestes agriculteurs, entra en 1814 au Prytanée de la Flèche, et, deux mois après, à l'École de Saint-Cyr. Le 18 mars 1815, il reçut son brevet de sous-lieutenant à l'artillerie de la garde royale, fut envoyé, le 10 avril suivant, au 57^e de ligne, à l'armée d'observation du Rhin, fut licencié au mois d'août, puis remis en activité, le 25 octobre, dans la légion de la Seine-Inférieure. Admis, en janvier 1819, dans le corps d'état-major, après un brillant examen, lieutenant le 16 août 1820 dans les hussards de la Meurthe, il prit part, comme aide-de-camp du général Gründler, à la campagne d'Espagne, en 1823, où il gagna la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Aide-de-camp du général Durrieu, il suivit l'expédition de Morée et fut décoré de la croix de Saint-Louis. Capitaine le 1^{er} avril 1827, il assista à la prise d'Alger, fut promu chef d'escadron le 2 octobre 1830, et, rappelé à Paris l'année suivante, fut attaché, en avril 1832, au dépôt de la Guerre. Aide-de-camp du général Pelet durant le siège d'Anvers, officier de la place à Paris de 1834 à 1837, Pélissier demanda et obtint l'autorisation de retourner en Algérie; lieutenant-colonel le 2 novembre 1839, il fut, pendant trois ans, chef d'état-major de la province d'Oran, prit part à l'expédition du Chélif et assista à l'affaire de Takedempt, et à la poursuite d'Abd-el-Kader. Colonel le 8 juillet 1842, il commanda une partie de l'aile gauche à la bataille d'Isly. L'année suivante, il dirigea une expédition contre 5 à 600 Arabes de la tribu des Ouled-Rich, qui s'étaient réfugiés dans les grottes de Dahra; Pélissier fit allumer à l'entrée de leur retraite des feux de fascines dont la fumée les étouffa (20 juin 1845). Maréchal de camp le 22 avril 1846, il exécuta diverses opérations dans le Djurdjura, au bord de l'Oued-Sahell, fut promu général de division le 15 avril 1850, reçut le commandement de la province d'Oran, et remplit (10 mai 1851) les fonctions de gouverneur général par intérim. A la nouvelle du coup d'État du 2 décembre, il mit la colonie en état de siège (7 décembre) puis, à l'arrivée du général Randon, organisa l'expédition de Kabylie qui lui valut la médaille militaire (15 août 1852), s'empara de Laghouat, et soumit les tribus belliqueuses du Sud. Grand-croix de la Légion d'honneur (25 décembre 1854), il reçut, lors de la guerre avec la Russie, le commandement du 1^{er} corps de l'armée d'Orient, succéda comme commandant en chef, le 18 mai 1855, au général Canrobert, et imprima une nouvelle activité aux travaux d'attaque. Il n'avait pas de grandes qualités de tacticien, mais on le savait capable de décisions hardies. Il occupa la ligne de la Tchernafia, fit enlever d'assaut, le 7 juin, les redoutes du Carénage et du Mamelon vert, et échoua devant Malakoff, le 18 juin. Après la victoire de la Tchernafia (16 août), qui repoussa l'armée russe de secours, il se décida à donner l'assaut définitif. Au bout de 4 jours de bombardement, Bosquet reçut l'ordre de s'emparer de vive force de la tour Malakoff, centre de la défense. Il fallut cinq heures d'un combat acharné pour occuper la place; et tous les efforts des Russes échouèrent contre l'héroïque résistance de Mac-Mahon. Pélissier fut nommé maréchal de France le 12 septembre 1855, et, après l'évacuation de la Crimée qu'il eut à surveiller, créé duc de Malakoff le 22 juillet 1856, avec une dotation de 100,000 francs de rente (loi du 8 mars 1857). Sénateur de droit depuis sa promotion au maréchalat, grand-croix de l'ordre du Bain (6 juin 1856), vice-président

du Sénat (14 décembre suivant), membre du conseil privé (1^{er} février 1858), il fut nommé ambassadeur à Londres le 23 mars suivant, eut l'occasion d'y présenter ses hommages au duc d'Aumale qu'il avait connu en Afrique, consolida l'alliance anglaise menacée lors de l'attentat d'Orsini, et quitta ce poste le 23 avril 1859, pour prendre le commandement de l'armée d'observation du Rhin, lors de la campagne d'Italie. L'organisation de cette armée avait été nécessitée par les dispositions de la Prusse, dont le régent, dès le mois de juin, avait mobilisé les troupes de campagne et la landwehr. Après l'entrevue de Villafranca, Pélissier quitta cette armée, succéda au duc de Plaisance comme grand-chancelier de la Légion d'honneur le 23 juillet 1859, et fut nommé gouverneur général de l'Algérie le 23 novembre 1860. Il exerça ces importantes fonctions jusqu'à sa mort. Sous une apparence pleine de rudesse, Pélissier cachait un esprit primesautier et badin; il rimait volontiers des madrigaux et des épigrammes, voire même des chansons légères. L'impératrice Eugénie lui avait fait épouser, en 1858, une jeune et riche Espagnole, fille du marquis de Paniego.

PÉLISSIER (ADOLPHE-VICTOR), représentant en 1871, né à Mâcon (Saône-et-Loire) le 16 juillet 1811, mort à Chaintré (Saône-et-Loire) le 30 juillet 1884, fils de Jean-Jacques Pélissier, sergent-major, et d'Elisabeth Maurin, entra à l'École polytechnique en 1831, à l'École d'application d'artillerie en 1833, en sortit lieutenant au 8^e d'artillerie en 1835, capitaine au 4^e en 1841, et fut envoyé en Afrique où il fit campagne sous Bugeaud et Valée (1850-1854). Chef d'escadron d'artillerie en 1859, il dirigea la manufacture de poudre de Saint-Chamas, et l'arsenal de Rennes, et demanda sa retraite en 1864. Il reprit du service lors de la guerre de 1870, fut nommé commandant de la garde nationale sédentaire de Mâcon et chargé, en cette qualité, par le gouvernement de la Défense nationale, d'organiser la légion départementale de la garde nationale mobilisée. Nommé général de brigade dans l'armée auxiliaire (1871), commandant des mobilisés de la Côte-d'Or et du camp de Chagny, il essaya avec Cremer de s'opposer à la marche des Prussiens de Werder dans la vallée de la Saône. Dijon ayant été évacué par les Allemands à la suite des opérations de Bourbaki, Pélissier fut nommé commandant de la Côte-d'Or et gouverneur de Dijon, qu'il eut ordre de défendre jusqu'à la dernière extrémité. En effet, les 21, 22 et 23 janvier 1871, il soutint, avec des troupes inexpérimentées et mal encadrées, un combat inégal, garda ses positions et fut promu au grade de général de division à titre auxiliaire. Quand l'ennemi occupa Dôle, il fut rappelé à Lyon pour prendre le commandement d'un corps de mobilisés de nouvelle formation, destiné à protéger la retraite de Bourbaki. Lorsque l'armée de l'Est eut gagné la Suisse, il se déroba, par une marche, devant les forces supérieures qui le menaçaient, et arriva à Bourg, où il apprit qu'il venait d'être élu, le 8 février 1871, représentant de Saône-et-Loire à l'Assemblée nationale, le 6^e sur 12, par 68,613 voix. Il prit place à gauche, fit partie des commissions de la Légion d'honneur, du traité postal avec l'Allemagne, de la réorganisation de l'armée, monta à la tribune pour défendre Garibaldi, pour rappeler les partis à la concorde, pour donner son avis sur la dissolution des gardes nationales, en faveur des aumôniers militaires, et vota pour la paix,

contre l'abrogation des lois d'exil, contre la pétition des évêques, contre le service de trois ans, contre la démission de Thiers, contre le septennat, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles. Après avoir échoué, le 20 février 1876, dans la 1^{re} circonscription de Mâcon, avec 2,751 voix contre 10,803 à Pélou, M. Margue, il renonça à la vie politique. Conseiller général du canton de La Chapelle-de-Guinchay de 1871 à 1880, chevalier de la Légion d'honneur du 16 juillet 1852, officier du 11 septembre 1871. On a de lui : *Conservation des bois* (1842); *Mobilisés de Saône-et-Loire en 1870* (1873). M. Pélissier avait aussi donné des articles militaires au *Républicain alsacien* de Strasbourg en 1848.

PÉLISSIER (FÉLIX-NAVIER), sénateur de 1876 à 1887, né à Vouges (Côte-d'Or) le 4 décembre 1812, mort à Paris le 2 août 1887, frère du maréchal de France, duc de Malakoff, entra à l'École polytechnique en 1833, à l'École d'application le 1^{er} octobre 1835, fut promu lieutenant en 1837, capitaine en 1840, passa alors dans l'artillerie de marine, alla à la Guadeloupe où il resta quatre ans, et fut cité à l'ordre du jour pour le dévouement dont il fit preuve lors du tremblement de terre de la Pointe-à-Pitre. Nommé, en 1847, inspecteur des forges et fonderies de la marine, puis envoyé en Algérie, chef d'escadron en 1852, lieutenant-colonel en 1855, colonel le 12 juin 1856, il prit part à la campagne de Crimée où il dirigea plusieurs batteries de siège devant Sébastopol. Général de brigade le 26 août 1861, puis inspecteur de l'artillerie et des arsenaux de la marine, il était à Brest, au moment de la rupture avec la Prusse, en 1870, et il fut chargé d'organiser le corps d'armée destiné à opérer un débarquement sur les côtes de la Baltique. Les événements ayant entravé ce projet, il revint à Paris où il commanda les batteries d'un secteur au nord de la Seine, fut blessé à Nogent, et fut promu général de division le 12 novembre 1870. Après la paix, on l'envoya au Sénégal où il rétablit l'ordre. Membre du conseil général pour le canton de Bourbonne (Haute-Marne) en 1871, et président de ce conseil en 1875, M. Pélissier y prononça un discours d'adhésion à la République, et fut élu, le 30 janvier 1876, sénateur de la Haute-Marne, par 363 voix (608 votants). Il ne prit séance que l'année suivante, ayant été chargé, cette même année, de l'inspection des troupes coloniales, siégea au centre gauche, repoussa, le 23 juin 1877, la dissolution de la Chambre demandée par le ministère de Broglie, fut nommé questeur du Sénat le 12 janvier 1878, et fut réélu sénateur, au renouvellement triennal du 5 janvier 1879, par 501 voix (587 votants). Il siégea jusqu'à sa mort à la Chambre haute, dans la majorité républicaine. Chevalier de la Légion d'honneur du 26 avril 1845, officier du 15 septembre 1855, commandeur du 31 décembre 1866, grand officier du 27 décembre 1871.

PÉLISSIER. — *Voy.* FÉLIGONDE (DE).

PELISSON DE GÈNES (GUILLAUME-JOSEPH), député en 1789, né à Mamers (Sarthe) le 16 avril 1753, mort à Mamers le 9 février 1832, était, sous l'ancien régime, lieutenant général de police à Mamers. Élu, le 1^{er} juillet 1790, député suppléant aux États-Généraux par la sénéschaussée du Maine, il fut admis à siéger le 23 octobre 1790, en remplacement de Guérin

démisionnaire. Il opina silencieusement avec la majorité. Le gouvernement consulaire l-nomma maire de Mamers, le 3 floréal an VIII.

PELLÉ (BOY-THOMAS), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Villamblain (Loiret) en 1733, mort à Orléans (Loiret) le 4 mars 1808, était juge au tribunal de district de Beaugency, lorsqu'il fut élu, le 5 septembre 1792, député à la Convention par le département du Loiret, le 4^e sur 9, par 241 voix (408 votants); il siégea parmi les modérés, et répondit au 3^e appel nominal : « Non comme juge, mais comme homme d'Etat, je demande la détention pendant la guerre et l'expulsion perpétuelle ensuite. » Réélu par ses collègues de la Convention, le 4 brumaire an IV, député au Conseil des Cinq-Cents, il se fit peu remarquer dans cette assemblée, d'où il sortit en l'an VI. Le gouvernement consulaire le nomma (28 floréal an VIII) juge au tribunal de Cassation.

PELLÉ (JEAN-CLAUDE), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif de l'an VIII à 1804, né à Arpajon (Seine-et-Oise) le 7 janvier 1742, mort à Arpajon le 15 mars 1804, était administrateur de Seine-et-Oise, quand il fut élu député de ce département, le 28 germinal an VI, au Conseil des Anciens. Réélu au même conseil, le 27 germinal an VII, il se rallia au coup d'Etat de brumaire, et fut admis (4 nivôse an VIII), par le Sénat conservateur, au nombre des membres du nouveau Corps législatif, où il représenta le département de Seine-et-Oise jusqu'à sa mort (1804).

PELLEGRIN (LOUIS-FRANÇOIS-CLAUDE), député en 1789, né à Bourmont (Haute-Marne) le 16 novembre 1732, mort à Bourmont le 9 octobre 1811, était curé de Somme-recourt en Lorraine. Le 1^{er} avril 1789, il fut élu député suppléant du clergé aux États-Généraux par le bailliage de Bar-le-Duc. Admis à siéger le 23 novembre 1789, en remplacement de M. Collinet démissionnaire, il prêta, en 1791, le serment ecclésiastique et opina avec la majorité réformatrice. Après le Concordat, Pellegrin devint curé de Bourmont (Haute-Marne), où il exerça le ministère jusqu'à sa mort.

PELLEPORT (PIERRE, VICOMTE DE), pair de France, né à Montréjeau (Haute-Garonne) le 26 octobre 1773, mort à Bordeaux (Gironde) le 15 décembre 1855, s'enrôla comme soldat, le 24 juin 1793, dans le 8^e bataillon de la Haute-Garonne, fit campagne à l'armée des Pyrénées-Orientales, puis à celle d'Italie dans la 18^e demi-brigade, se battit à Montenotte, à Lodi, à Arcole, à Rivoli, passa à l'armée d'Égypte, fut nommé capitaine à Aboukir, et suivit la grande armée en Autriche, en Prusse et en Pologne. Nommé chef de bataillon à Iéna (1806), plusieurs fois blessé à Eylau, colonel à Essling (1808), il fut créé baron de l'empire (4 janvier 1810) après Wagram et Znaïm, où il se distingua. Général de brigade à Volontina (1812), il fut blessé à Leipzig, et aux Buttes-Chaumont en défendant Paris (1814). Envoyé à l'armée du Midi pendant les Cent-Jours, il se rallia aux Bourbons à la seconde Restauration, se distingua, dans la guerre d'Espagne, à l'attaque de Campillo del Arenas (25 juillet 1823), reçut le titre de lieutenant général (8 août suivant), fit partie du conseil supérieur de la guerre (1818), et fut mis en disponibilité à la